



**CONSTAT DE L'ETAT PARASITAIRE
DANS LES IMMEUBLES BATIS ET NON BATIS**
En application de la norme NF P03-200 du 13 mai 2016

ETABLI LE LUNDI 19 AVRIL 2021

PROPRIETAIRE
Nom : Service DU DOMAINE
Adresse : 75 Avenue des Frères Legall 22310 PLESTIN LES GREVES

DOSSIER N°: LAN22-21-04-015

ADRESSE DES LOCAUX VISITES	
MAISON 75 AVENUE DES FRERES LEGALL 22310 PLESTIN LES GREVES	

Constats

Présence d'indices d'infestation d'insectes à larves xylophages
Présence d'indices de contamination par les champignons lignivores
Traces d'humidité constatées par l'opérateur

Fait à LANNION
Le lundi 19 avril 2021
par **COUTELLEC Benoit**

DIAGHABITAT
19 Rue Saint Marc
22300 LANNION
02.96.37.14.92 - 06.76.88.77.69

Ce rapport contient 23 pages indissociables et n'est utilisable qu'en original.
Edition en 2 exemplaires.

Sommaire

1. Objet.....	2
2. Avertissement.....	3
3. Méthode d'investigation	3
4. Locaux non visités.....	5
5. Constatations relatives aux agents de dégradation biologique du bois.....	5
6. Photos des infestations	9
7. Annexe : Les croquis.....	17
8. Annexe : Attestation d'assurance.....	23

1. OBJET

Dossier N° : LAN22-21-04-015

Présence d'un arrêté préfectoral relatif à la présence de termites suivant l'article L 133-5 du CCH

DONNEUR D'ORDRE
Nom : Etude Maîtres GUIMBERTEAU Viviane et LE ROUX Jean Tugdual
Adresse : 7 Rue de Kerglas BP 3 22310 - PLESTIN LES GREVES
Tel : 02 96 35 62 04

NOTAIRE
Nom : Etude Maîtres GUIMBERTEAU Viviane et LE ROUX Jean Tugdual
Adresse : 7 Rue de Kerglas BP 3 22310 - PLESTIN LES GREVES
Tel : 02 96 35 62 04

Adresse du bien visité : 75 Avenue des Frères Legall 22310 PLESTIN LES GREVES	
Maison - Bien inoccupé	
Nom locataire :	
Tel locataire :	
Accès :	Partie : Partie Privative
Type : Maison	Caractéristiques : Cour extérieure, Jardin
Usage : Habitation (Maisons individuelles)	Cadastre :
Date de construction : avant le 1er juillet 1997	Section : AC
Permis de construire : néant	Cadastre : 42
Nombre de Niveaux :	En copropriété : Non
Supérieurs : 2 niveau(x)	Lots :
Inférieurs : 1 niveau(x)	
Propriété bâtie : Oui	

Cette mission a été réalisée par notre technicien **COUTELLEC Benoit** en l'absence d'un représentant du donneur d'ordre

Température extérieure au moment de la visite : 18

Temps au moment de la visite : Ensoleillé

Visite réalisée le **13/04/2021 à 15H30**

Assurance RCP : A.X.A N°6893336004 valide jusqu'au 01/01/2022

Certificateur :

Institut de certification I CERT

Parc Edonia-Batiment G- Rue de la Terre Victoria - 35760 SAINT GREGOIRE

2. AVERTISSEMENT

Ce constat est établi conformément à la norme NF P 03-200.

Le présent constat n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité au constat de présence ou d'absence d'agents de dégradation biologique du bois.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux, même s'il y a bûchage (enlèvement de matière, afin de vérifier jusqu'où s'est répandue l'attaque), l'intérêt étant de signaler l'état défectueux par la présence ou l'absence d'agents de dégradation biologiques du bois dans l'immeuble, d'établir un rapport de constat de l'état parasitaire d'un immeuble bâti ou non bâti

Conformément à l'article 9 de la loi n° 99-471 du 8 juin 1999, l'expert ayant réalisé le présent état parasitaire n'exerce aucune activité de traitement préventif, curatif ou d'entretien de lutte contre les termites.

Il ne possède aucun lien d'intérêt avec une entreprise de distribution de produits utilisés pour ce type de traitement et n'est filiale d'une entreprise de traitement des bois.

Notamment, au sein des zones contaminées par les termites et délimitées par les préfets, l'état parasitaire est nécessaire, en cas de vente d'un immeuble bâti, pour rendre opérante une clause d'exonération de la garantie du vice caché constitué par la présence de termites, en application de l'article 8 de la loi n° 99-471 du 8 juin 1999.

De plus, dans les secteurs de lutte délimités par le conseil municipal, l'état parasitaire est obligatoire lorsque la recherche de termites est ordonnée par le maire aux propriétaires d'immeubles concernés, en application des dispositions de l'article 5 de la loi précitée et du décret n° 2000-613 du 3 juillet 2000.

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'invasions ultérieures des parasites au jour de notre visite, ne pouvant notamment préjuger de l'état parasitaire des immeubles ou terrains avoisinants ou mitoyens et des risques de propagation afférents, ni des traitements qui seront éventuellement fait sur ces dits immeubles.

Le présent état parasitaire n'a pas de durée de validité fixé par arrêté ou décret.

3. METHODE D'INVESTIGATION

Généralités :

L'investigation consiste à faire un examen le plus complet possible de la situation de l'immeuble ou de l'ouvrage désigné par le client sur le contrat de mission vis à vis des agents de dégradation biologiques du bois selon le schéma suivant :

Immeubles non bâtis (termites uniquement)

- examiner les arbres et autres végétaux, souches, piquets de clôture, poteaux, planches ou autres débris de végétaux posés sur le sol, le stockage de bois et tous les matériaux contenant de la cellulose afin de détecter la présence ou des indices de présence de termites, ainsi que les zones favorables au passage et/ou au développement des termites, accessibles à l'opérateur.

Immeubles bâtis

Examen visuel des parties visibles et accessibles :

- recherche visuelle des indices (cordonnets, galeries-tunnels, filaments, fructifications, trous de sortie, débris d'insectes, vermoulure, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des bois ;
- examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers cartons, etc.), posés à même le sol : recherche d'indice de consommation par les insectes (galeries, vermoulure, trous de sortie), de discolorations, de dégradations dues aux champignons ;
- recherche et examen des zones favorables au développement des agents de dégradation biologique du bois (zones humides, branchements d'eau, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, fissures, toitures, etc.).

NOTE : L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

Sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

- sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

Les parties cachées ou inaccessibles comportant du bois ne sont pas toujours sondables (exemple : les raidisseurs de cloison).

Dispositions particulières

L'examen des sols (plancher, parquet, etc.), murs, plafonds recouverts, après dépose partielle des revêtements non fixés (plastiques, moquettes, etc.) si c'est possible, doit être effectué.

L'examen particulier des éléments de bois en contact avec la maçonnerie, pannes sablières, encastresments d'entrants, de solives, de pannes, etc. est effectué.

L'examen des façades et autres ouvrages extérieurs faisant corps avec le bâti doit être effectué.

Les ouvrages

Examen visuel des parties visibles et accessibles :

- recherche visuelle d'indices (galeries-tunnels, filaments, syrrotes, fructifications, trous de sortie, débris d'insectes, vermoulure, etc.) sur l'ensemble des surfaces ;
- pour les ouvrages extérieurs et dans les secteurs géographiques concernés, recherche visuelle d'indices d'infestation par les termites dans les abords immédiats de l'ouvrage (galeries-tunnels, dégradations, etc.) ;
- recherche et examen des zones favorables au développement des agents de dégradation biologique du bois (appuis, encastresments, assemblages, zones humides, zones à risque de rétention d'eau, zones à risque de condensation d'eau, surfaces horizontales exposées aux intempéries, sous-faces des ouvrages extérieurs, etc.) ;

Sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

- sondage non destructif des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

Les parties cachées ou inaccessibles de l'ouvrage qui n'ont pas fait l'objet de sondage et/ou d'examen visuel doivent être mentionnées dans le rapport de constat de l'état parasitaire.

4. LOCAUX NON VISITES

Toutes les parties d'immeuble ont été visitées

5. CONSTATATIONS RELATIVES AUX AGENTS DE DEGRADATION BIOLOGIQUE DU BOIS

Le constat de l'état parasitaire porte sur la présence d'indices d'infestation de termites ou autres insectes à larves xylophages ou de contamination par les champignons lignivores dans les immeubles bâtis et non bâtis et sur les ouvrages. Il est réalisé sur les éléments visibles et accessibles sans démontage ni manutention

Parties d'immeuble bâti et non bâti (termites uniquement) visitées :

Pièces visitées : Entrée, Chambre, Toilette, Salle de bain, Chambre 2, séjour-Salle à manger, Cuisine, Escalier RDC v 1er, Palier, Grenier, Chambre 3, Placard, Débaras, Chambre 4, Placard 2, Grenier 2, Escalier RDC v sous-sol, Dégagement, Garage, Buanderie, Chaufferie, Comble, Ensemble des pièces RDC, Ensemble des pièces Niveau 1
Extérieurs et annexes : Extérieur, Abri 1, Abri 2, Abri 3, Abri 4, Abri 5, Cabanon, Abri 6, Abri 7, Abri 8, Chalet, Appentis

Observations : Sous-sol: Calorifuge de la Chaufferie / Sous-face de l'escalier: Du champignon lignivore est visible en surface , cependant il n'y a pas d'attaque fongique du matériau. A ce stade, il n'est pas possible d'identifier le type de champignon; seul un prélèvement pourrait déterminer celui-ci.

Maison

Extérieur

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	Ouvrages Parties d'ouvrages et éléments à examiner	RESULTAT			Observation
		Constatations des termites	Constatations des insectes à larves xylophages	Constatations des champignons lignivores	
Extérieur	Accès arrière vers sous-sol	-	Indices d'infestation de petite vrillette	traces d'humidité	
	Maçonneries	-	-	risques d'infestation par l'humidité (Fissures / enduits dégradés à plusieurs endroits.)	

Niveau -1

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	Ouvrages Parties d'ouvrages et éléments à examiner	RESULTAT			Observation
		Constatations des termites	Constatations des insectes à larves xylophages	Constatations des champignons lignivores	
Garage	Huisserie de porte	-	-	traces d'humidité (Taux d'humidité : 25.9%)	
	Huisserie portail	-	Indices d'infestation de petite vrillette	traces d'humidité (Taux d'humidité : 34.2%)	
	Huisserie porte sur extérieur	-	-	traces d'humidité (Taux d'humidité : 19.5%)	
	Murs	-	-	traces d'humidité	
Dégagement	Murs	-	-	traces d'humidité	
Buanderie	Huisserie de porte	-	Indices d'infestation de petite vrillette	traces d'humidité (Taux d'humidité : 30%)	
	Murs	-	-	traces d'humidité	
Chaufferie	Calorifuge	-	-	Présence de champignon en surface ?	
	Huisserie de porte	-	-	traces d'humidité (Taux d'humidité : 22%)	
	Murs	-	-	traces d'humidité	
Escalier RDC v sous-sol	Escalier	-	-	Présence de champignon en surface ?	

Niveau 0

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	Ouvrages Parties d'ouvrages et éléments à examiner	RESULTAT			Observation
		Constatations des termites	Constatations des insectes à larves xylophages	Constatations des champignons lignivores	
Entrée		-	-	-	Absence d'indices d'infestations le jour de la visite sur les éléments visibles et accessibles, sans démontage ni manutention.
Chambre	Mur en partie basse	-	-	traces d'humidité (Taux d'humidité : 1%)	
	Mur sous fenêtre	-	-	traces d'humidité (Taux d'humidité : 0.6%)	
	Plafond	-	-	traces d'humidité (Taux d'humidité : 1.2%)	
Toilette		-	-	-	Absence d'indices d'infestations le jour de la visite sur les éléments visibles et accessibles, sans démontage ni manutention.
Salle de bain		-	-	-	Absence d'indices d'infestations le jour de la visite sur les éléments visibles et accessibles, sans démontage ni manutention.
Chambre 2	Mur sous fenêtre	-	-	traces d'humidité (Taux d'humidité : 2%)	
	Plafond	-	-	traces d'humidité (Taux d'humidité : 1%)	
séjour-Salle à manger	Plafond	-	-	moisissures	
Cuisine	Placard sous évier	-	-	traces d'humidité (Taux d'humidité : 2%)	
	Plafond	-	-	traces d'humidité moisissures (Taux d'humidité : 1%)	

Niveau 1

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	Ouvrages Parties d'ouvrages et éléments à examiner	RESULTAT			Observation
		Constatations des termites	Constatations des insectes à larves xylophages	Constatations des champignons lignivores	
Escalier RDC v 1er		-	-	-	Absence d'indices d'infestations le jour de la visite sur les éléments visibles et accessibles, sans démontage ni manutention.
Palier		-	-	-	Absence d'indices d'infestations le jour de la visite sur les éléments visibles et accessibles, sans démontage ni manutention.
Grenier	About de panne	-	-	traces d'humidité (Taux d'humidité : 15.6%)	
	Plancher	-	-	traces d'humidité (Taux d'humidité : 17.3%)	

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	Ouvrages Parties d'ouvrages et éléments à examiner	RESULTAT			Observation
		Constatations des termites	Constatations des insectes à larves xylophages	Constatations des champignons lignivores	
Chambre 3		-	-	-	Absence d'indices d'infestations le jour de la visite sur les éléments visibles et accessibles, sans démontage ni manutention.
Placard	Charpente	-	-	traces d'humidité (Taux d'humidité : 9.2%)	
	Plancher	-	-	traces d'humidité (Taux d'humidité : 17.8%)	
Débarras		-	-	-	Absence d'indices d'infestations le jour de la visite sur les éléments visibles et accessibles, sans démontage ni manutention.
Chambre 4	Mur	-	-	traces d'humidité moisissures (Taux d'humidité : 2%)	
	Plafond	-	-	traces d'humidité	
Placard 2	About de panne	-	-	traces d'humidité (Taux d'humidité : 15%)	
	Plancher	-	-	traces d'humidité (Taux d'humidité : 15%)	
Grenier 2	About de panne	-	-	-	

Niveau 2

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	Ouvrages Parties d'ouvrages et éléments à examiner	RESULTAT			Observation
		Constatations des termites	Constatations des insectes à larves xylophages	Constatations des champignons lignivores	
Comble	About de panne faitière	-	-	traces d'humidité (Taux d'humidité : 16%)	

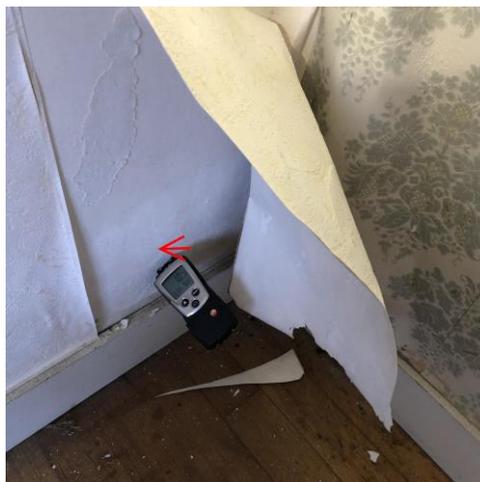
IDENTIFICATION DES PARTIES D'IMMEUBLES N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Niveau	Parties d'Immeuble bâties et non bâties concernées	Ouvrages Parties d'ouvrages et éléments non inspectés	Justification
Extérieur	Appentis	Ensemble de la pièce	Local n'entrant pas dans le périmètre du diagnostic "état parasitaire".
	Cabanon	Ensemble de la pièce	Local n'entrant pas dans le périmètre du diagnostic "état parasitaire".
	Chalet	Ensemble de la pièce	Local n'entrant pas dans le périmètre du diagnostic "état parasitaire".
	Abri 1	Ensemble de la pièce	Local n'entrant pas dans le périmètre du diagnostic "état parasitaire".
	Abri 2	Ensemble de la pièce	Local n'entrant pas dans le périmètre du diagnostic "état parasitaire".
	Abri 3	Ensemble de la pièce	Local n'entrant pas dans le périmètre du diagnostic "état parasitaire".
	Abri 4	Ensemble de la pièce	Local n'entrant pas dans le périmètre du diagnostic "état parasitaire".
	Abri 5	Ensemble de la pièce	Local n'entrant pas dans le périmètre du diagnostic "état parasitaire".
	Abri 6	Ensemble de la pièce	Local n'entrant pas dans le périmètre du diagnostic "état parasitaire".
	Abri 7	Ensemble de la pièce	Local n'entrant pas dans le périmètre du diagnostic "état parasitaire".
Abri 8	Ensemble de la pièce	Local n'entrant pas dans le périmètre du diagnostic "état parasitaire".	
0	Ensemble des pièces	Murs	L'espace entre les parties derrière les cloisons, les cloisons de doublages (murs, rampants,) est inaccessible.
1	Ensemble des pièces	Murs, éléments de charpente	L'espace entre les parties derrière les cloisons, les cloisons de doublages (murs, rampants,) est inaccessible.

6. PHOTOS DES INFESTATIONS



INS015
Maison - Chambre
PH:IMG_3243
Mur sous fenêtre
Traces d'humidité



INS016
Maison - Chambre
PH:IMG_3246
Mur en partie basse
Traces d'humidité



INS017
Maison - Chambre
PH:IMG_3247
Plafond
Traces d'humidité



INS017
Maison - Chambre
PH:IMG_3248
Plafond
Traces d'humidité



INS020
Maison - Chambre 2
PH:IMG_3254
Plafond
Traces d'humidité



INS021
Maison - Chambre 2
PH:IMG_3255
Mur sous fenêtre
Traces d'humidité



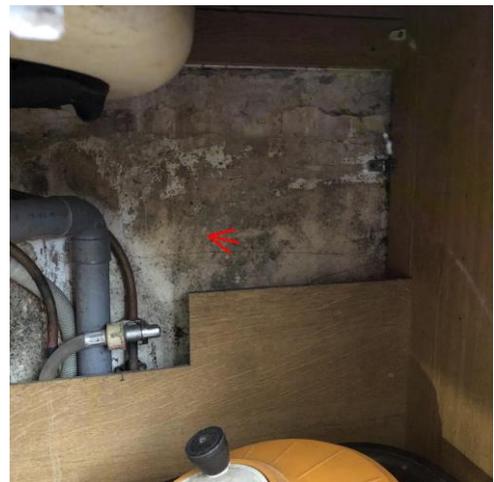
INS022
Maison - séjour-Salle à manger
PH:IMG_3257
Plafond
Moisissures



INS023
Maison - Cuisine
PH:IMG_3260
Plafond
Traces d'humidité Moisissures



INS023
Maison - Cuisine
PH:IMG_3265
Plafond
Traces d'humidité Moisissures



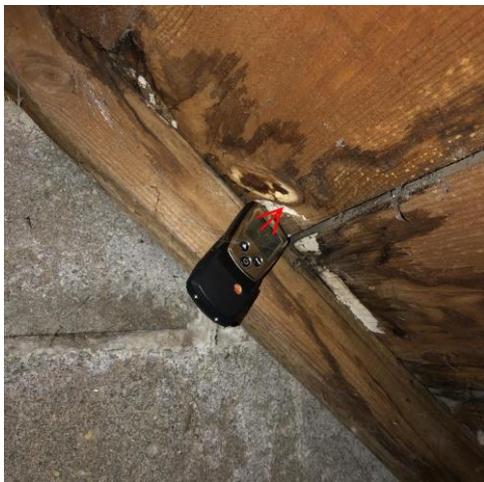
INS024
Maison - Cuisine
PH:IMG_3262
Placard sous évier
Traces d'humidité



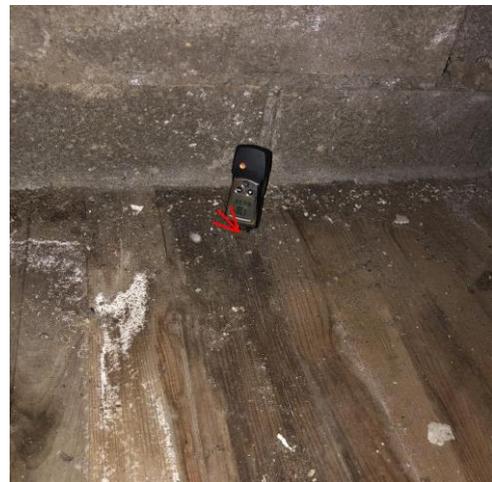
INS027
Maison - Grenier
PH:IMG_3266
About de panne
Traces d'humidité



INS028
Maison - Grenier
PH:IMG_3267
Plancher
Traces d'humidité



INS030
Maison - Placard
PH:IMG_3271
Charpente
Traces d'humidité (



INS031
Maison - Placard
PH:IMG_3272
Plancher
Traces d'humidité



INS033
Maison - Chambre 4
PH:IMG_3273
Plafond
Traces d'humidité



INS034
Maison - Chambre 4
PH:IMG_3278
Mur
Traces d'humidité Moisissures



INS035
Maison - Placard 2
PH:IMG_3279
About de panne
Traces d'humidité



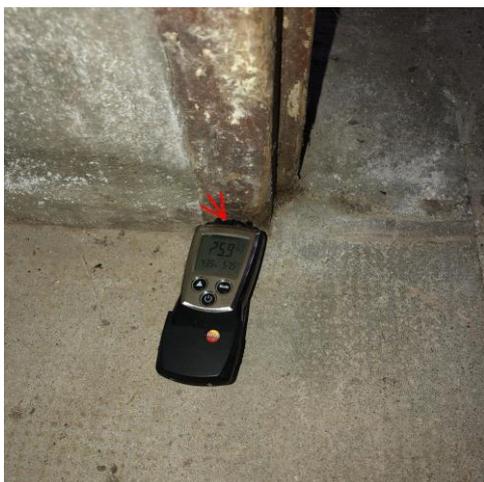
INS036
Maison - Placard 2
PH:IMG_3280
Plancher
Traces d'humidité



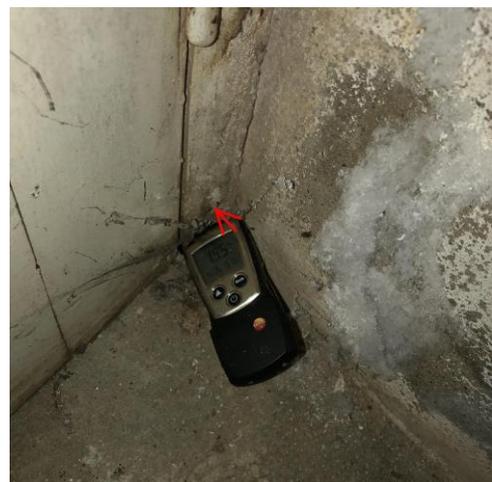
INS037
Maison - Grenier 2
PH:IMG_3283
About de panne



INS038
Maison - Comble
PH:IMG_3286
About de panne faitière
Traces d'humidité



INS039
Maison - Garage
PH:IMG_3215
Huisserie de porte
Traces d'humidité



INS040
Maison - Garage
PH:IMG_3210
Huisserie porte sur extérieur
Traces d'humidité



INS041
Maison - Garage
PH:IMG_3205
Huisserie portail
Traces d'humidité



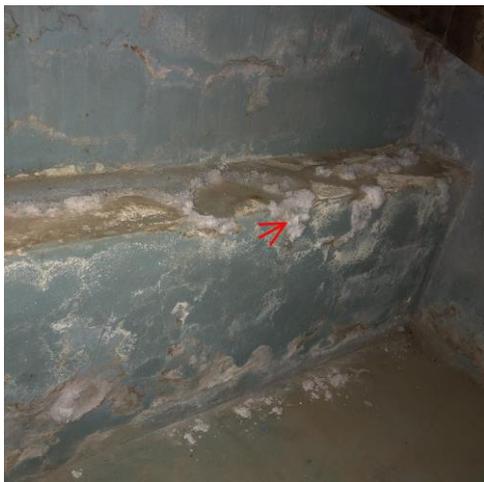
INS042
Maison - Garage
PH:IMG_3206
Huisserie portail
Petite vrillette



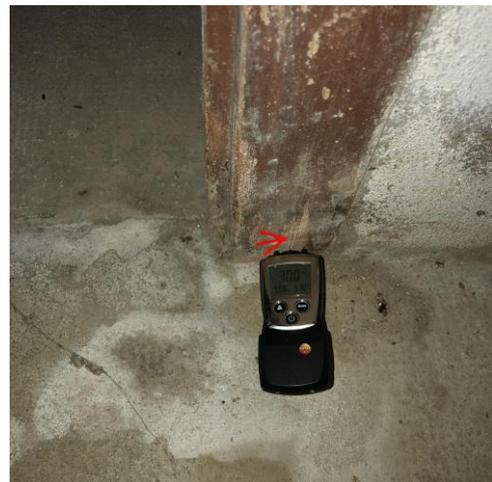
INS043
Maison - Garage
PH:IMG_3209
Murs
Traces d'humidité



INS043
Maison - Garage
PH:IMG_3212
Murs
Traces d'humidité



INS044
Maison - Dégagement
PH:IMG_3219
Murs
Traces d'humidité



INS045
Maison - Buanderie
PH:IMG_3225
Huisserie de porte
Traces d'humidité



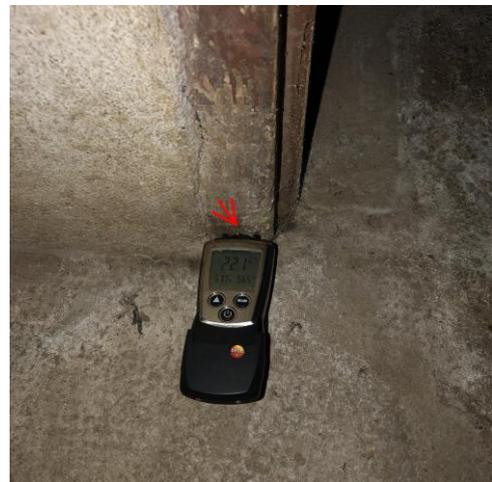
INS046
Maison - Buanderie
PH:IMG_3224
Huisserie de porte
Petite vrillette



INS047
Maison - Buanderie
PH:IMG_3226
Murs
Traces d'humidité



INS047
Maison - Buanderie
PH:IMG_3229
Murs
Traces d'humidité



INS048
Maison - Chaufferie
PH:IMG_3231
Huisserie de porte
Traces d'humidité



INS049
Maison - Chaufferie
PH:IMG_3237
Murs
Traces d'humidité



INS050
Maison - Escalier RDC v sous-sol
PH:IMG_3240
Escalier
Traces d'humidité Moisissures



INS051
Maison - Escalier RDC v sous-sol
PH:IMG_3221
Escalier
Présence d'un champignon ?



INS051
Maison - Escalier RDC v sous-sol
PH:IMG_3222
Escalier
Présence d'un champignon ?



INS052
Maison - Chaufferie
PH:IMG_3233
Calorifuge
Présence d'un champignon ?



INS053
Maison - Extérieur
PH:IMG_3292
Accès arrière vers sous-sol
Petite vrillette



INS054
Maison - Extérieur
PH:IMG_3291
Accès arrière vers sous-sol
Traces d'humidité



INS055
Maison - Extérieur
PH:IMG_3289
Maçonneries
Risques d'infestation par l'humidité



INS055
Maison - Extérieur
PH:IMG_3294
Maçonneries
Risques d'infestation par l'humidité

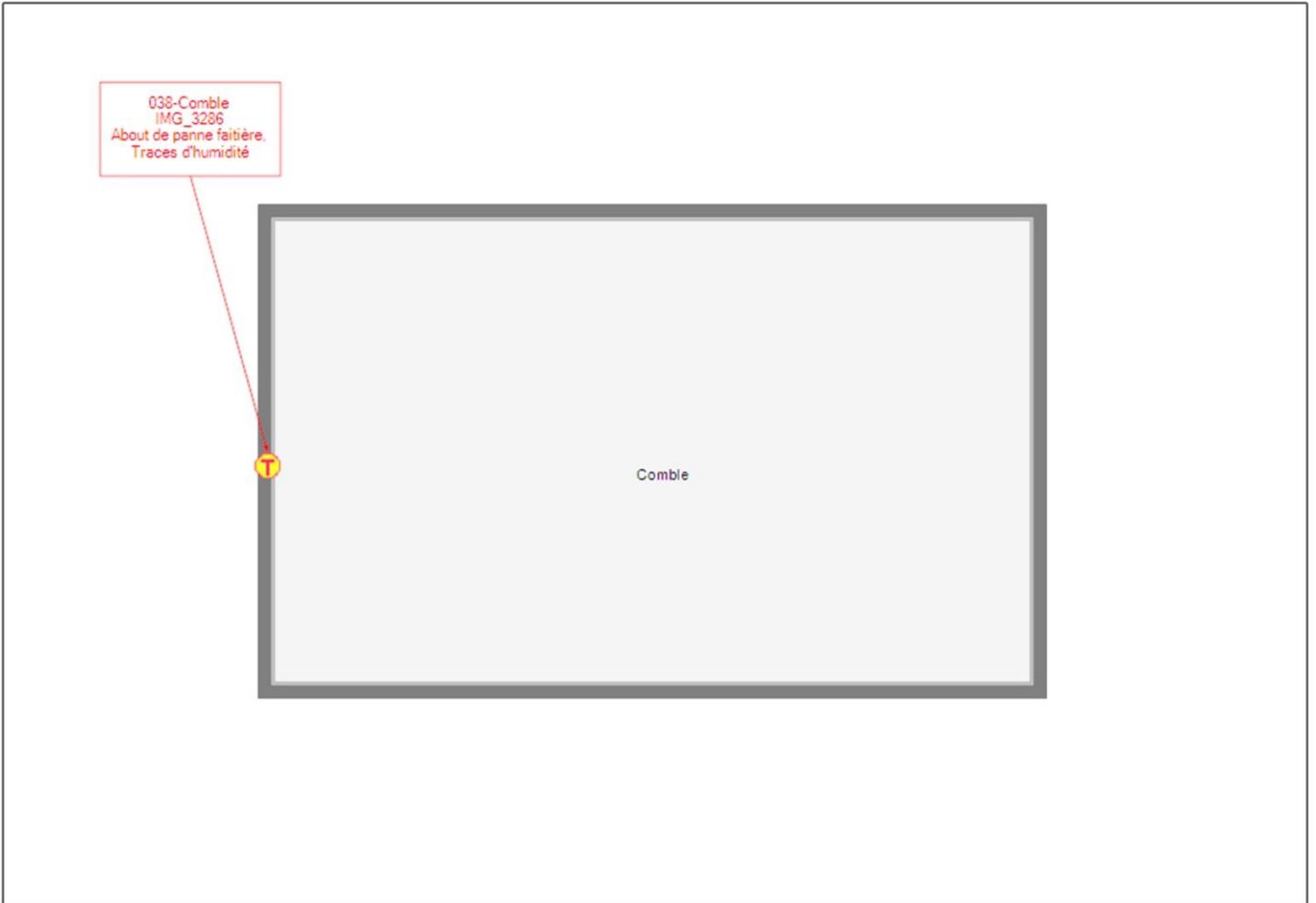


INS055
Maison - Extérieur
PH:IMG_3295
Maçonneries
Risques d'infestation par l'humidité

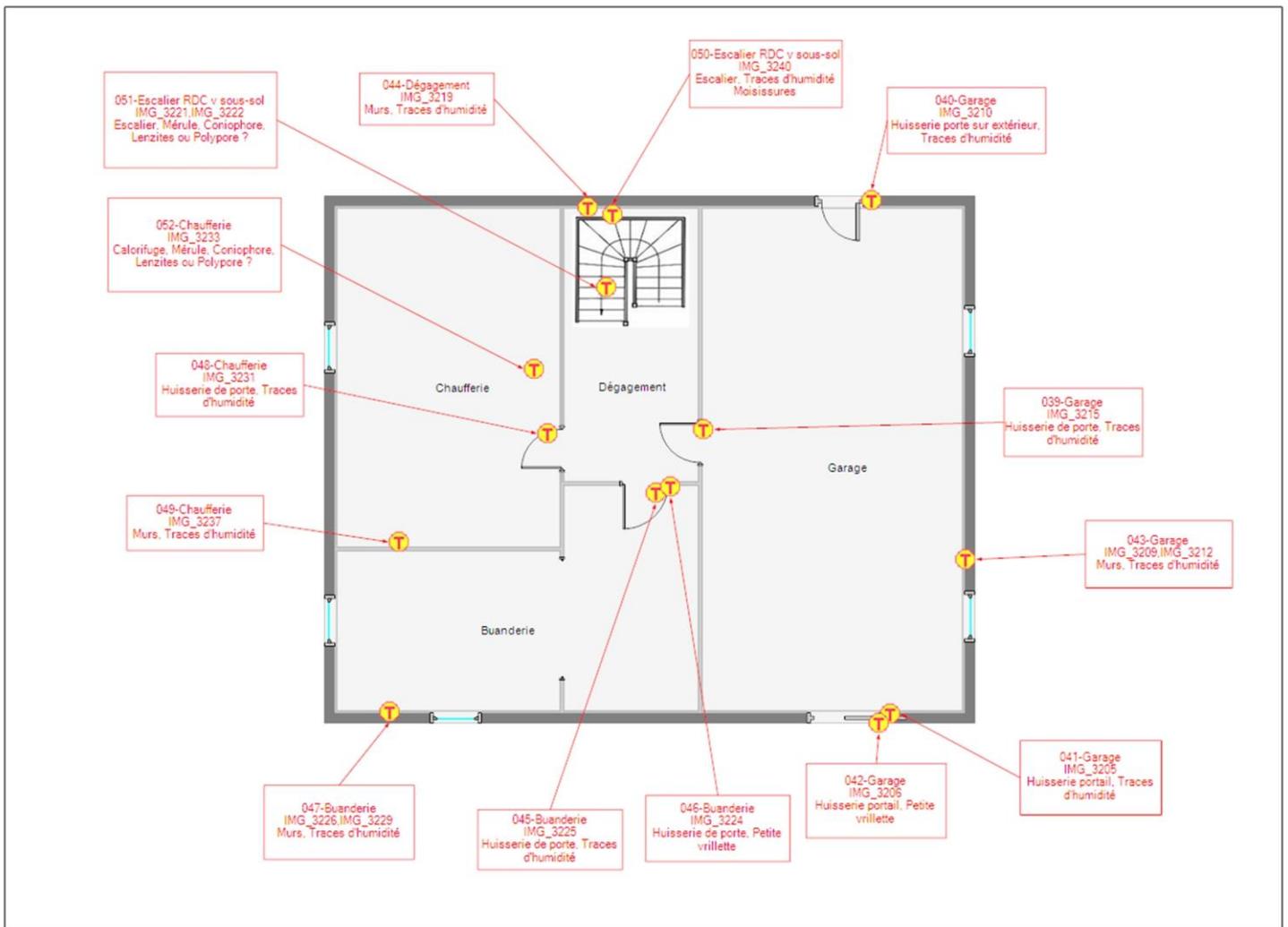
7. ANNEXE : LES CROQUIS



Locaux inaccessibles, → Sens de la visite

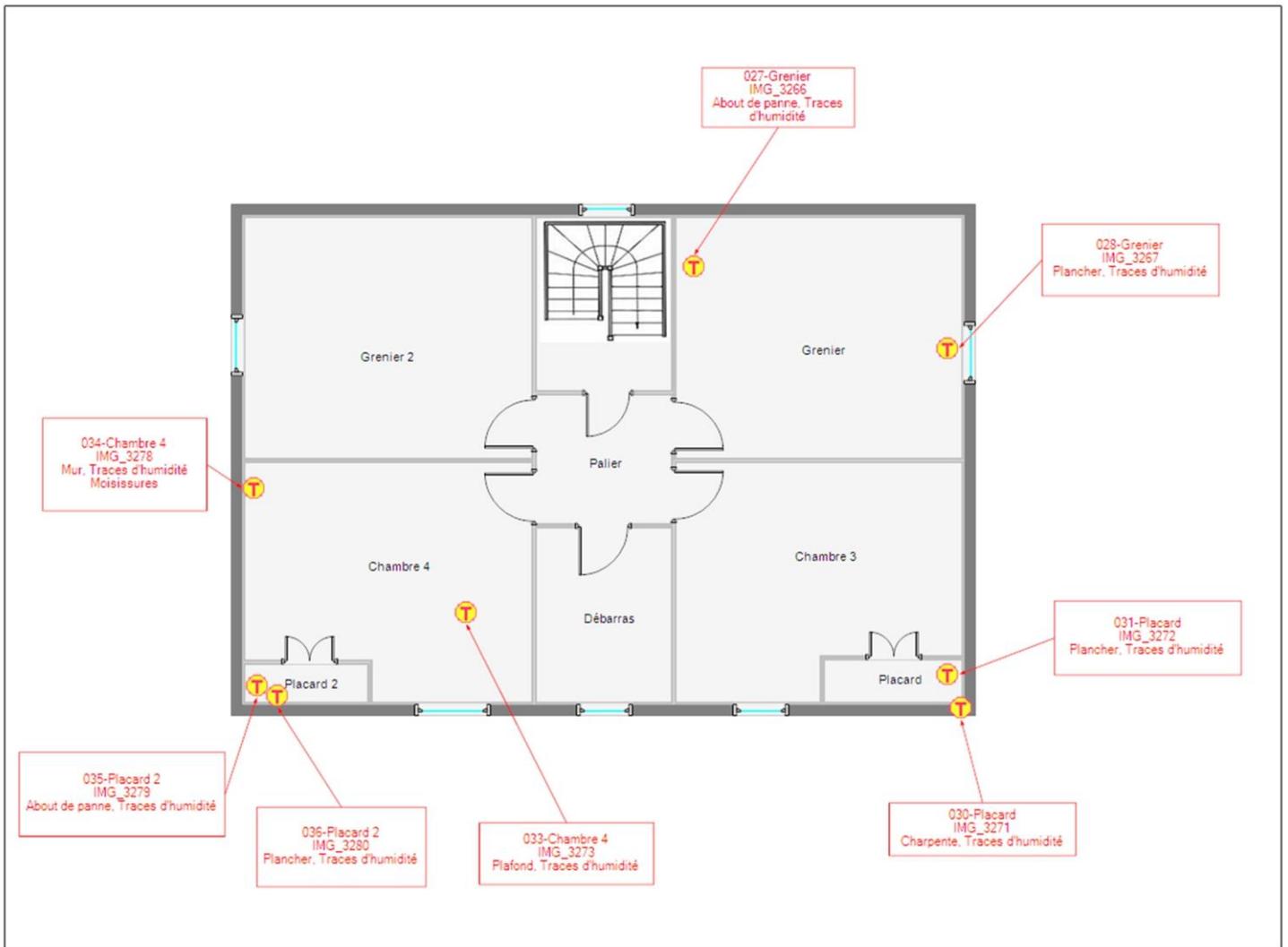


Service DU DOMAINE
Maison - 75 Avenue des Frères Legall 22310 PLESTIN LES GREVES
Niveau 2



Service DU DOMAINE

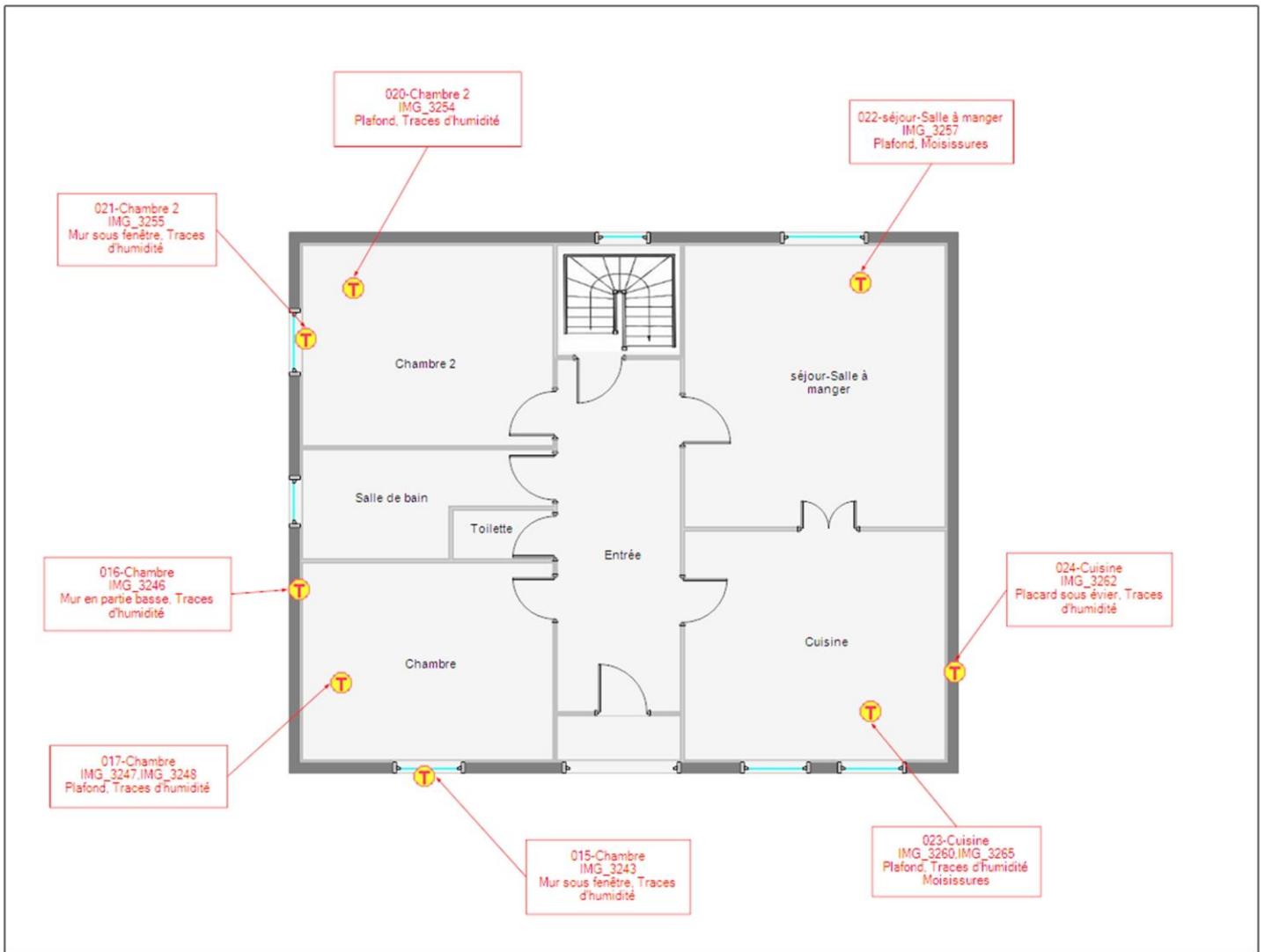
**Maison - 75 Avenue des Frères Legall 22310 PLESTIN LES GREVES
Niveau -1**



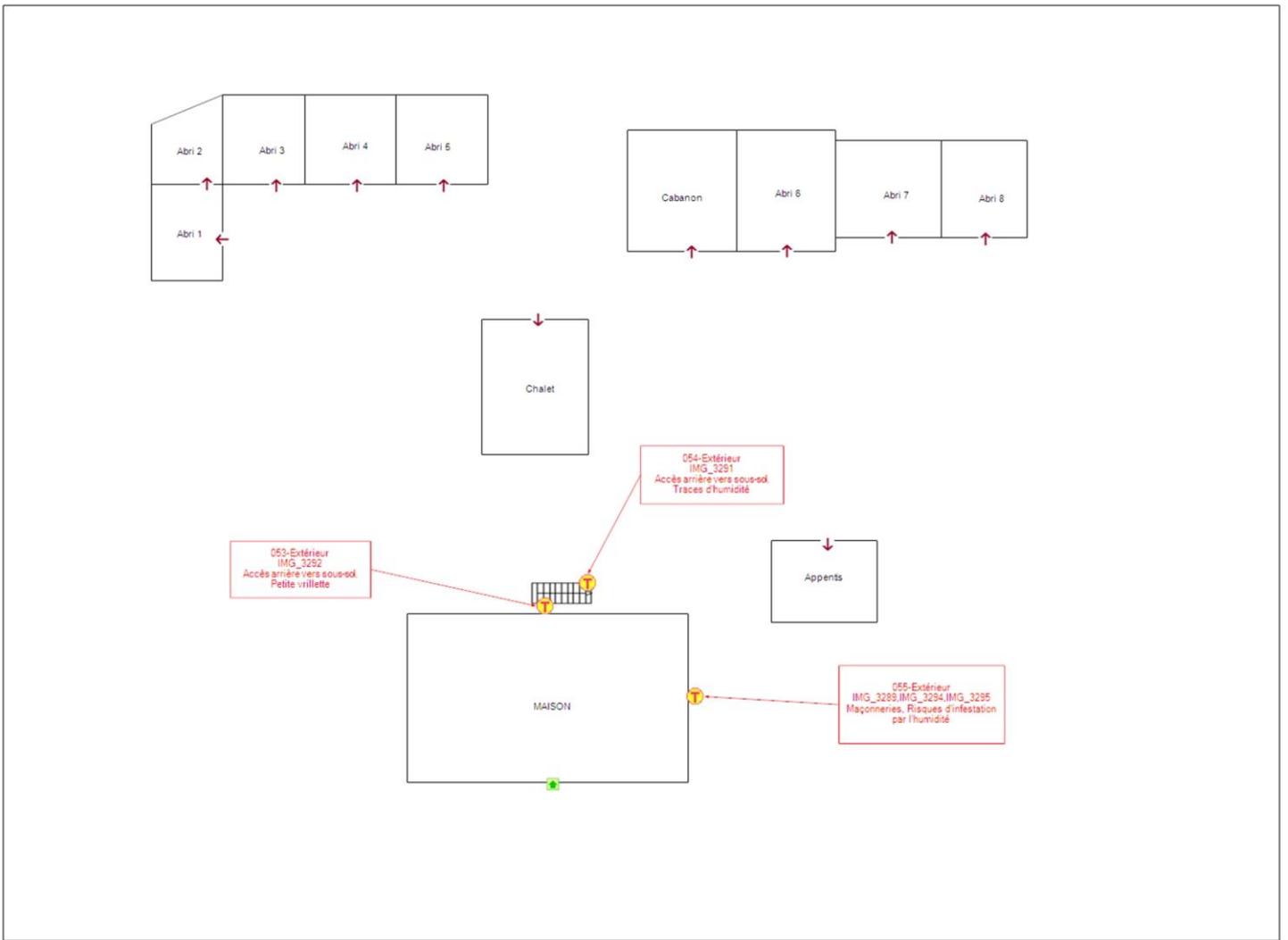
Service DU DOMAINE

Maison - 75 Avenue des Frères Legall 22310 PLESTIN LES GREVES

Niveau 1



Service DU DOMAINE
Maison - 75 Avenue des Frères Legall 22310 PLESTIN LES GREVES
Niveau 0



Service DU DOMAINE
Maison - 75 Avenue des Frères Legall 22310 PLESTIN LES GREVES
extérieur



Service DU DOMAINE
Maison - 75 Avenue des Frères Legall 22310 PLESTIN LES GREVES
Croquis de masse

8. ANNEXE : ATTESTATION D'ASSURANCE

Agent Général
M PICART CHRISTIAN
4 GRANDE RUE
DES STUARTS BP 28
35120 DOL DE BRETAGNE
N°ORIAS 07 015 648



SARL DIAG HABITAT
19 Rue St MARC
22300 LANNION

Votre contrat
Responsabilité Civile Prestataire Souscrit le 27/11/2019
Vos références : Contrat 6893336004

Le 06/01/2021

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que : SARL DIAG HABITAT
Est titulaire du contrat d'assurance n° **6893336004** ayant pris effet le **27/11/2019**.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

LOI CARREZ

DIAGNOSTIC ETAT PARASITAIRE RELATIF A LA PRESENCE DINSECTES XYLOPHAGES, A LARVES, NIDIFICATEURS ET DE CHAMPIGNONS LIGNIVORES

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **06/01/2021** au **01/01/2022** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Borie
Directeur Général Délégué

Nature des garanties :	Limites de garanties en €
	Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après) 9 000 000 € par année d'assurance, Dont : Dommages corporels 9 000 000 € par année d'assurance Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus 1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties :	Nature des garanties Limites de garanties en €
	Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales) 750 000 € par année d'assurance Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus) 500 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par L'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales) 150 000 € par année d'assurance Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières) 150 000 € par sinistre Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières) 30 000 € par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.